

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades-a-outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 MAI 2024

Référence : DEL_2024/04

Objet : Compte de Gestion 2023

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	5

Nombre de votants	5
Suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le trente mai à onze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Mai 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame le Comptable Public de Chateaurenard a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Et considérant que Monsieur le Trésorier de Saint Andiol et Madame le Comptable Public de Chateaurenard ont normalement géré les fonds de l'ASA des Fumades :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- 2- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la Comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au Conseil du Syndicat d'approuver le Compte de Gestion 2023 de l'ASA des Fumades

Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Olivier



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 07/06/2024

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20240530-DEL_2024-04-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024